http://www.jdj.be/jdj/lire_edito.php?e=367

LE JOURNAL DU DROIT DES JEUNES

L'éditorial de Caroline De Man et Benoit Van Keirsbilck dans le JDJ N°367

quand une ordure [(1)] se targue de faire du nettoyage



Nouveaux dérapages très contrôlés du Sieur Francken, Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, qui jouit d'une communication totalement décomplexée, à l'attention directe d'un électorat qui s'en délecte. Sa campagne électorale permanente ratisse à la droite de la droite et permet l'expression de la xénophobie la plus dégoutante.

L'absence quasi-totale de contrôle (le sempiternel appel à «plus de nuance dans la communication» de Charles Michel témoigne bien que ce contrôle est plus que relatif), voire le soutien explicite qu'il reçoit de la part de ses partenaires du gouvernement comme dans l'aff aire saoudienne, le conforte dans la multiplication des déclarations nauséabondes.

Même si dans certains autres partis de la majorité, ce discours (mais qui révèle la nature de son action) gène aux entournures (on est humanistes, que diable !), il ne fait que peu de doutes qu'il continuera à jouer le rôle que lui a attribué son parti, en complicité avec le MR que cette situation arrange puisqu'elle permet de rappeler leur crédo : fermeté par rapport à la migration.

L’analyse des champs lexicaux révèle tant le caractère outrancier de certaines déclarations que l’obscène platitude des réactions qui y font suite…

Quelle est la bonne réaction face à une attitude ordurière ? L’éternelle question …Y réagir et dans le même temps en faire écho et donc lui faire de la publicité ? L’ignorer superbement en donnant l’impression qu’on laisse faire ?

Sans doute le phénomène de banalisation de ce type de discours est-il trop prégnant pour se retenir de toute réaction. Sans doute l’indignation, la colère et la révolte sont-elles trop intenses pour ne pas les laisser s’exprimer. On ne veut pas d’une société qui considère l’autre comme un déchet dont il faut se débarrasser. On ne veut pas d’une collaboration avec des dictatures. On ne veut pas de politiques qui montent les citoyens les uns contre les autres. On n’en peut plus de cette haine distillée à coup de 140 caractères.

Mais les moyens à disposition pour le faire savoir et lutter contre cette peste sont limités. Au minimum continuer à proclamer haut et fort «#pasenmonnom» et mobiliser les indiff érents et tous ceux qui sont les suivants sur la liste de l’exclusion.

Caroline De Man et Benoit Van Keirsbilck

http://www.jdj.be/jdj/lire_sommaire.php?e=367

Le sommaire du JDJ N°367



ARTICLES

1

Éditorial : # quand une ordure se targue de faire du nettoyage – Benoît Van Keirsbilck et Caroline De Man

3

Tribune : je plie, et ne romps pas – Dimitri Fréson

4

Témoin d'une époque. – Rencontre avec Jacqueline Maun

7

Le Dispositif Relais : reconstruire la confiance avec de jeunes détenus – Pascale Meunier

11

Organisations de jeunesse. Quels impacts et quelle accessibilité en Fédération Wallonie-Bruxelles ? – Laboratoire d'Anthropologie Prospective

16

Nouvelle loi «transgenre» : de la stérilisation à l'autodétermination – Maxence Roelstraete

19

Jeunes délinquants et jeunes victimes : quels liens ? – Diederik Cops et Stefaan Pleysier

26

L'estimation de l'âge des MENA en question : problématique, analyse et recommandations – Katja Fournier

28

Intérêts et désintérêts de l'hospitalisation dans la prise en charge des enfants victimes de maltraitance ou suspectés de l'être – Comité d'accompagnement de l'enfance maltraitée

JURISPRUDENCE

32

TPI du Hainaut, div. Charleroi (5e ch. Civ.) – 18 février 2017 Droit scolaire – École communale – Exclusion définitive disproportionnée – Procès-verbal lacunaire – Dommage moral accordé aux parents et à l'élève – Responsabilité civile des membres du personnel au service d'une personne publique – Dol, faute lourde et faute légère habituelle

34

TPI du Brabant wallon (2e ch. corr.) – 15 janvier 2015 Instituteur primaire – Coups et blessures établis à suffisance – But éducatif n'excuse pas le comportement inadéquat – Faits non constitutifs de harcèlement – Suspension du prononcé – Suivi psychologique spécialisé – Faute civile ponctuelle étant donné la longue carrière – Action civile dirigée à l'encontre de l'enseignant non fondée

Commentaire des deux décisions par Florence Bourton

37

C.E.D.H. (2ème section - Requête no 48302/15) – 27 juin 2017 Violence policière – Préjugés racistes – Effectivité de la procédure – Arrestation arbitraire – Traitement inhumain et dégradant – Reconnaissance des faits par l'État belge – Accord amiable – Préjudice moral – Réparation – 15.000 euros de dommages et intérêts.

37

C.E.D.H. (2ème section - Requête no 78398/13) – 27 juin 2017 Violence policière – Effectivité de la procédure – Arrestation arbitraire – Traitement inhumain et dégradant – Reconnaissance des faits par l'État belge – Accord amiable – Préjudice moral – Réparation – 15.000 euros de dommages et intérêts.

38

Comité européen des droits sociaux – 23 mars 2017 Charte sociale européenne – Mesures d'austérité – Travailleurs de moins de 25 ans et jeunes travailleurs – Rémunération.

38

Civ. Flandre occidentale (div. Bruges, sect. trib. de la famille et de la jeunesse) – 9 mars 2017 Obligations alimentaires – Parents envers les enfants – Contribution à l'entretien – Frais extraordinaires – Modalités de répartition – Modification – Circonstances nouvelles – Intérêt de l'enfant – Refus non motivé d'un des parents – Accord préalable non requis.

38

J.P. Louvain (2ème canton) – 20 octobre 2015 Logement social – Contrat de bail – Erreur – Substance de l'affaire – Changement d'avis

40

Fiche JDJ – Exclusion définitive et garanties du droit disciplinaire – Oscar Laurent

JEUNES À DROITS

44

Le G 100, une invitation à participer au processus politique

http://www.jdj.be/jdj/lire_breves.php?b=367



"Ici et ailleurs" du JDJ N°367



La ville de Bruxelles…

Le conseil communal de la ville de Bruxelles a décidé d'exiger le paiement d'une taxe de 225 € auprès de tous les habitants contraints de renouveler leur carte d'identité suite à une perte ou un vol, pour la troisième fois de leur vie, sans exception possible (règlement du 27/03/2017). Une somme que le secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri estime impossible à débourser pour les personnes vivant dans une grande précarité et en particulier pour les sans domicile fixe.

… frappe les plus pauvres

Être en possession d'une carte d'identité n'est pas seulement une obligation, c'est une nécessité pour faire valoir nombre de droits. Conséquence : de nombreuses personnes préféreront continuer à vivre sans carte d'identité, ne seront plus inscrites dans les registres de la population et cesseront d'exister sur le plan administratif.

L'absence de carte d'identité ou de carte de séjour signifie la fin de l'accès à des revenus, à l'assurance maladie, à Actiris, à un compte bancaire, à un abonnement de GSM, à des attestations de la commune, etc. L'exclusion se surajoute à l'exclusion.

Les effets de la ségrégation scolaire en vidéo

On le sait, depuis le temps que c'est dénoncé, la ségrégation scolaire reste le principal obstacle à l'égalité des chances pour les élèves défavorisés et / ou d'origine immigrée (tests PISA par l'OCDE organisés depuis 2000 à intervalles réguliers).

Tant la Flandre que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne parviennent pas à aller au-delà de ce constat pour combattre ce mal structurel. Le Groupe de recherche sur les Relations Ethniques, les Migrations et l'Égalité (GERME – ULB) a produit un outil vidéo qui aide à comprendre les mécanismes et les conséquences de cette ségrégation sur le parcours des élèves et les raisons de l'urgence d'instaurer une qualité équivalente dans toutes les écoles et d'y assurer une plus grande mixité; la vidéo est accessible sur Youtube (GERME – Fondation Roi Baudouin).

Abroger ? …

L'idée d'abroger le «décret inscriptions» rejaillit régulièrement, actuellement avec une force plus importante, mais sans proposition de substitution concrète un tant soit peu sérieuse. S'il n'est pas démontré que ce décret a bien eu un effet positif en matière de mixité scolaire, il est certain qu'on ne peut pas revenir à la jungle ou loterie qui a précédé.

Ce décret n'a jamais été conçu pour s'attaquer résolument à la ségrégation sociale. Premièrement parce qu'il ne régule les inscriptions qu'à partir du début du secondaire, alors que les inégalités et les écoles ghettos existent dès la maternelle.

Mais pour mettre quoi…

Deuxièmement parce qu'il continue d'obliger les parents à choisir leur école et qu'il continue de privilégier ce choix parental avant toute considération de régulation. La loi de la jungle, on a déjà essayé, c'est une catastrophe. Donc, on ne reviendra pas sur la régulation des inscriptions, dire le contraire, c'est mentir. C'est du côté de l'APED (appel pour une école démocratique) qu'on a les propositions les plus ambitieuses : une régulation plus démocratique.

… à la place ?

Oui, un autre «décret inscription» est possible, affi rmentils. Il devrait s'appliquer dès l'entrée en maternelle et ensuite tout au long du tronc commun, devrait proposer d'emblée aux parents un établissement scolaire en maximisant à la fois la proximité et la mixité sociale des écoles et devrait enfi n laisser aux parents la liberté d'accepter ou de refuser l'école qui leur serait ainsi proposée; en cas de refus, les parents pourront toujours choisir librement une école où il reste de la place. Ce nouveau décret permettrait ainsi de garantir à la fois la mixité sociale des écoles, la proximité écoledomicile et la liberté de choix des parents.

La protection des enfants …

Une nouvelle un peu positive dans un flot de nouvelles négatives, en particulier concernant les enfants migrants et la manière dont ils sont traités en Europe : la Commission européenne a publié une communication sur la protection des enfants en situation de migration le 12 avril 2017. Ces orientations fournissent des actions concrètes pour la protection de tous les enfants migrants et réfugiés en Europe, veulent combler les lacunes en matière de protection et faire face aux besoins des enfants dans toutes les étapes du processus migratoire, de leur identification, leur réception, la mise en oeuvre de procédures de sauvegarde, à l'établissement de solutions durables.

… selon la Commission

La communication déclare que les enfants ne peuvent être retenus qu'en dernier ressort, mais souligne le fait que cela ne doit être exclusivement appliqué que dans des circonstances exceptionnelles, ainsi que la nécessité de rendre disponible et accessible une variété d'alternatives à la rétention administrative d'enfants. Bon, ce n'est qu'une communication. Sans volonté politique, elle restera lettre morte. N'est-ce pas Mr. Francken ?

Les enfants migrants en détention risquent la torture

Le rapport Protéger les enfants de la torture en détention : solutions globales pour un problème global est une compilation de plus de trente articles écrits par différents experts sur la privation de liberté des enfants et la protection contre la torture des enfants en détention. Le rapport a été publié par le Centre for Human Rights et la Humanitarian Law Anti-Torture Initiative ainsi que l'université américaine du «Washington College of Law».

La publication constate que bien des pays détiennent de plus en plus d'enfants pour des raisons de contrôle de la migration et cela ne se fait jamais dans l'intérêt de l'enfant, mais risque de les rendre sujets à la torture, ou à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. L'article conseille vivement aux états d'arrêter d'utiliser la détention infantile et de plutôt mettre en place des alternatives qui respectent le bien-être de l'enfant.

Protecting_Children_From_Torture_in_Detention.pdf

Prix belge des droits de l'enfant

À l'occasion des 25 ans du Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) et des 80 ans de l'ONG Plan International, ces deux organisations s'associent au Kinderrechtencommissariaat (KRC) afin de créer le tout premier «Prix belge des droits de l'enfant» qui sera décerné le 18 novembre 2017 au Parlement fédéral, pour honorer une initiative, une organisation ou une personnalité se distinguant, en Belgique, par ses activités extraordinaires promotrices des droits de l'enfant.

Et encourager les associations, les personnes ou les groupes de personnes dans leur action en faveur des droits des plus jeunes d'entre nous et les faire connaître partout dans le pays.

Pour décerner ce prix : un jury exclusivement composé d'enfants que le DGDE est en train de recruter.

Au rapport (bientôt) !

Ça se confirme, le rapport périodique de la Belgique au Comité des droits de l'enfant est inscrit pour discussion pendant la présession du Comité des droits de l'enfant de l'ONU de juin 2018 en vue de la préparation des questions préalables à l'audition (c'est une date provisoire qui peut encore être repoussée).

C'est aussi lors de cette pré-session que les Organisations non-gouvernementales, réunies au sein de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (www.lacode.be) seront entendues et pourront présenter leur rapport alternatif et recommandations.



Les bésicles de Jiji

Enfoncez-leur cela dans la tête

Le Moniteur du 1er juin a publié deux fois, l'une derrière l'autre, le décret wallon du 18 mai 2017 qui modifie la loi du 14 août 1986 afin d'imposer l'étourdissement préalable à l'abattage des animaux. C'est donc à bon droit que je demandais (J.D.J., n° 366, p. 47) s'il ne s'agissait pas de l'état normal de l'appareil politique wallon.

Sans faire tapisserie

Interviewée par Le Soir (3-4-5 juin), la reine Mathilde : «*Mon rôle est d'accroître l'information et la sensibilisation aux objectifs du développement durable. Je décline ce rôle de plusieurs façons.*»

Oui ou non ? Tandis que l'enseignement du latin et du grec décline, on n'a jamais tant décliné toutes sortes de choses, mais une actrice qui décline un rôle n'en veut pas.

Les derniers jours des petits États

Dans une dépêche de l'AFP reproduite par Le Soir (19 juin), la rédaction commente utilement une déclaration du PDG de Dassault Aviation qui craint une répétition du «contrat du siècle» : «(l'achat de 350 F-16 par la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas et la Norvège, qui arrivent en fin de vie)».

Micro-département

Aux informations de 15 h. (12 juillet) sur Europe n°1, la journaliste annonce que le plus gros iceberg jamais observé s'est détaché de la banquise antarctique. «*Il a une superfi cie de 5.500 m², égale à celle de la Creuse*». 55 ares, déjà un joli iceberg, mais il faut lire km², et le «B-15» de 2000 en faisait le double.

Puissance occulte

Inquiète de voir les abeilles domestiques expulser les sauvages, la ministre bruxelloise C. Frémault (CDH) déclare (Le Soir, 3 juillet) : «*Il pourra être envisagé de restreindre localement le nombre de ruches*». La forme impersonnelle passive constitue un tic insupportable dont les politiques se délectent autant que les administratifs. La ministre veut que la Région envisage, etc. Par ailleurs, un commentaire ultérieur (17 juillet) nous apprend qu'elle «*a eu besoin d'un mois pour y voir clair et couper à son tour l'électricité*;». Ceci explique cela ?

Dans le temple socialiste

Au sujet de la crise politique francophone, un journaliste de la même gazette (6 juillet) écrit un amusant billet d'humeur qui imagine les partis tournant sans fin dans un rond-point. «*Et le PS ? Lui aussi dans le trafic, il cherche désespérément son chemin. Sa conduite semble dès lors hiératique.*» Derrière la mitre de Son Éminence Élio ?

Lire : «*erratique*».

Ça tombe dru

- Le Soir (14 juin) sur l'entraînement des policiers : «(Ils) *tentent de désarmer un assaillant muni d'un couteau qui progresse vers eux sans avoir à ouvrir le feu*». Forcément…
- Encore (15 juin), M. Prévot (CDH) s'indigne : «(T. Bodson, FGTB) *veut plusieurs agences, mais il a trouvé inapproprié de créer une caisse publique pour les allocations politiques*». On n'en finira jamais.
- Aussi (28 juin), «*Pascale Peraïta n'a pas que des ennuis à cause du Samusocial*». Cette association continue donc à lui rapporter des avantages.
- De plus (6 juillet), un démineur au sujet des eaux territoriales belges : «*une mine de contact allemande datant de la Première guerre mondiale d'une tonne*». On croyait qu'elle avait pesé beaucoup plus lourd sur la population.
- Itou (même jour), sur une opération «*coup de poing* à Tubize : «*81 personnes ont été marquées par le chien pour possession de stupéfiants*». S'il s'agit de peine infamante, un matou serait plus efficace./li
- Dans le Journal des tribunaux (24 juin), un éminent juriste écrit l'in memoriam d'un illustre collègue : «*Ses dernières années furent assombries par la cécité*». Hélas.

- Le Vif Week-end (24 mars), sur les charmes de l'île Maurice : «*Au large, les dauphins se baignent par dizaines*». Ailleurs, ils doivent se laver à sec.
- Au Journal parlé de la RTBF Radio (17 juillet, 9 h.) : «*O. Maingain (DEFI) prend la main et la tend à ECOLO*». Par Shiva !